



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-052

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2025

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-01-22-00005 - Arrêté N°2025-00120?? Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 3
75-2025-01-22-00006 - Arrêté N°2025-00121?? Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 5

Préfecture de Police

75-2025-01-22-00005

Arrêté N°2025-00120

Accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 22 JAN 2025

ARRETE N°2025-00120

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Sergent-chef Pierre SOUDE**, né le 4 septembre 1987, affecté au sein de la compagnie de commandement et de logistique n° 3 de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ signé

Préfecture de Police

75-2025-01-22-00006

Arrêté N°2025-00121

Accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 22 JAN 2025

ARRETE N°2025-00121

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Caporal Yohann GUILLERME**, né le 26 décembre 2003, affecté au sein de la 6^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ signé